

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Elaboration d'un schéma directeur des circulations à apaiser - Décision -
Approbation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une des actions du Plan des Déplacements Urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux voté le 26 mai 2000 prévoit, dans le but d'un partage différent de l'espace public, de mettre en œuvre, dans les quartiers où le besoin s'en fait sentir, des plans de modération du trafic. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes : de la mise en place de zones 30 à l'instauration de quartiers tranquilles en passant par des aménagements permettant de dissuader les itinéraires « malins ».

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite désormais, conformément aux dispositions prévues pour la mise en œuvre opérationnelle du PDU, se doter d'un programme d'aménagements identifiant les territoires prioritaires pour la mise en œuvre de ces actions.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le schéma directeur ci-joint, dont l'objectif principal est d'identifier les zones plutôt résidentielles, sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine, dans lesquelles la proximité de grands axes de déplacements se traduit par de fortes nuisances (accidents, bruit, congestion du réseau de voirie) et de formuler, dans ce contexte, des propositions de principes d'aménagements.

L'élaboration du schéma directeur a été réalisée selon la méthodologie suivante :

- Identification des principaux facteurs de nuisances ou risques de nuisances à savoir :

- l'accidentologie,
- les flux qui sont source de pollution et de bruit,
- la congestion automobile qui est la cause de développement d'itinéraires malins avec prise en compte d'une bande de 250m autour de l'axe principal concerné.

La synthèse de ces nuisances est reportée sur une carte et l'analyse de celle-ci permet de mettre en évidence des voies qui cumulent les problématiques sur les grands axes de déplacements.

- Identification des différentes zones sensibles, basées sur l'homogénéité de leur morphologie urbaine, affectées par les facteurs de nuisances :
 - le site central,
 - les zones péri-centrales,
 - les zones périurbaines agglomérées,
 - les polarités présentes dans les zones péri-centrales et périurbaines,
 - les lotissements.
- Proposition d'une hiérarchie des zones de nuisances basée sur le nombre de facteurs de nuisances cumulés

En plus des facteurs de nuisances identifiés ci-dessus le critère de densité de population est apparu intéressant pour le résident lui-même qui, sans sortir de chez lui, peut subir les désagréments de la présence automobile.

- Etablissement d'une carte des circulations à apaiser au regard des nuisances et des densités de population

Cette carte, résultant de l'analyse croisée des facteurs énoncés ci-dessus, permet de visualiser et de mettre en évidence les zones à traiter en priorité.

- Les objectifs de résultat à atteindre par zone de nuisance

Ces objectifs sont à adapter à la morphologie urbaine des territoires concernés sachant que l'objectif est de mettre en place des dispositifs d'aménagement permettant de réduire le nombre d'accidents, les effets de report de flux et la vitesse des véhicules.

Ces analyses sont synthétisées par deux tableaux récapitulatifs figurant au dossier ci-joint :

- le premier qui présente les principes d'aménagements possibles en fonction des objectifs principaux recherchés et des types de tissus urbains concernés,
- le second qui, en fonction des objectifs de résultats, propose des types d'aménagements commentés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis,
de bien vouloir :**

- approuver le schéma directeur des circulations à apaiser ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
24 NOVEMBRE 2004

M. MICHEL BROQUA

